



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
17 novembre 2005
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 21^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 2 novembre 2005, à 14 h 30

Président : M. Aliyev (Azerbaïdjan)

Sommaire

Point 30 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-58350 (F)



La séance est ouverte à 14 h 40.

Point 30 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*) (A/60/13 et Add.1, A/60/212, A/60/256, A/60/277 et A/60/439)

1. **M. Gidor** (Israël) dit qu'il est de l'intérêt de toutes les parties, en particulier des donateurs à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, que l'Office maintienne sa neutralité et son impartialité. Le Gouvernement israélien est déçu que les rapports de l'Office ne fassent aucune mention du contexte dans lequel l'Office conduit ses activités, à savoir qu'Israël est obligé en permanence de protéger ses citoyens contre des attaques terroristes. Durant le cycle actuel de sa lutte contre le terrorisme, qui a commencé en octobre 2000, plus de 1 000 citoyens israéliens ont été tués. Pendant la période couverte par le rapport, Israël a subi quelque 2 000 actes de terrorisme séparés. L'Office a décrit cette situation comme une situation de conflit intense, alors qu'en réalité le pays de l'orateur a été soumis à un assaut sauvage qui a exigé une réaction militaire. En omettant ce contexte, le rapport n'a pas précisé la relation pertinente de cause et effet.

2. Depuis 1967, le Gouvernement israélien s'emploie à faciliter la tâche de l'Office, sous réserve uniquement des règlements et arrangements rendus nécessaires par des considérations de sécurité militaire. De temps à autre, il a fallu limiter la circulation de biens et de personnes afin de prévenir des infiltrations et des menaces à la sécurité. Cette circonstance est, elle aussi, passé sous silence dans le rapport.

3. Israël soutient le mandat humanitaire de l'Office et continue d'attacher une grande importance à ses activités. Le dialogue entre l'Office et les autorités israéliennes s'est amélioré et l'orateur se félicite de l'approche plus constructive de l'Office à l'égard des préoccupations de sécurité israéliennes. À tous les niveaux, des fonctionnaires israéliens sont disponibles pour rencontrer leurs homologues et coopérer avec eux pour des questions relatives aux opérations de l'Office. Le Gouvernement israélien prend chaque jour des dispositions en vue du passage des véhicules, des biens et du personnel de l'Office par les postes frontière, malgré les attaques répétées contre le personnel israélien travaillant à ces postes.

4. Des organisations terroristes palestiniennes sont résolues à saboter tout progrès vers la paix dans la région. Le Hamas a abandonné toute retenue, il a causé directement la mort de nombreux Palestiniens, en lançant des attaques à partir de zones très peuplées, exposant ainsi celles-ci à des contre-attaques, comme dans le cas de l'école de l'Office, et en entreposant des munitions dangereuses dans des zones civiles. L'Office doit veiller à ce que ses installations ne soient pas utilisées à de telles fins. Les dirigeants palestiniens n'ont absolument rien fait pour régler ces problèmes.

5. L'aide au peuple palestinien représente un aspect important de la politique du Gouvernement israélien, puisque le développement économique et l'amélioration du bien-être de la population palestinienne sont essentiels à la stabilité de la région. Les peuples palestinien et israélien ont le même droit à l'autodétermination et méritent de vivre en paix et en sécurité. Les souffrances des deux peuples sont une question humanitaire. Israël espère que ses voisins jouiront de conditions de vie adéquates. Le retrait israélien de la bande de Gaza a donné aux Palestiniens l'occasion d'édifier un avenir meilleur.

6. **M. Kader Mohideen** (Inde) dit que sa délégation partage la préoccupation de la communauté internationale à l'égard du cycle ininterrompu de violence et de contre-violence qui caractérise la phase actuelle du conflit au Moyen-Orient. Les économies israélienne et palestinienne ont souffert de la même manière. En Palestine, la montée de la pauvreté et du chômage, liée à la baisse des revenus de l'Autorité palestinienne, a poussé l'économie au bord de l'effondrement. La construction du mur de séparation par Israël dans le territoire, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem Est, a aggravé encore une situation humanitaire désastreuse. La communauté internationale s'inquiète surtout de l'empiètement du mur sur les terres et les intérêts palestiniens et les grandes difficultés qu'il cause pour la population touchée par sa construction. En outre, la construction continue du mur risque de préjuger du résultat des négociations entre les parties sur le statut final.

7. L'Inde a demandé la levée des restrictions imposées dans les territoires palestiniens et la prise de mesures destinées à désamorcer la crise humanitaire croissante. Par le passé, elle a manifesté son soutien au peuple palestinien dans sa quête de son propre État, en fournissant une assistance régulière et en livrant des médicaments à l'Autorité palestinienne. Elle a

également versé une contribution régulière, quoique modeste, au budget de l'Office, et en 2004 a doublé sa contribution à son budget ordinaire. Les restrictions de la liberté de circulation du personnel de l'Office et ses répercussions sur la capacité de l'Office à acheminer l'aide humanitaire soulèvent des préoccupations. Il faut lever les bouclages et cesser d'entraver l'acheminement des biens humanitaires.

8. Il y a actuellement 4 millions de réfugiés palestiniens dans la région pour lesquels l'Office est la principale source de secours humanitaires. En plus du rôle crucial qu'il joue en répondant à la crise humanitaire, ses activités sont un élément important de la lutte en faveur de l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Il est impératif que la communauté internationale continue à assumer collectivement sa responsabilité à l'égard de l'Office, et que le Quatuor collabore étroitement avec les parties en vue de les encourager à respecter leurs obligations. Toutes les parties doivent travailler ensemble en vue de réaliser la vision de deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

9. **M. Yamamoto** (Japon) dit que son gouvernement reconnaît qu'il existe actuellement une chance de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient et il s'est engagé activement dans ce processus. À la suite de l'élection de M. Mahmoud Abbas à la présidence de l'Autorité palestinienne, le Gouvernement japonais a invité le Premier Ministre israélien, M. Sharon et le Président Abbas dans une tentative de créer un pont entre les parties. M. Abbas s'est rendu au Japon en mai et y a rencontré le Premier Ministre, qui a exprimé son soutien aux efforts du Président en faveur de la paix, et lui a demandé de continuer à prendre des mesures destinées à maîtriser les extrémistes. À la même occasion, le Gouvernement japonais a annoncé son intention de contribuer d'un montant additionnel d'environ 100 millions de dollars, dont la moitié a déjà été versée à l'Office et à d'autres organismes des Nations Unies au titre de l'aide d'urgence.

10. Depuis 1953, le Japon a versé 500 millions de dollars aux Palestiniens par le biais de l'Office. Depuis 1993, son assistance totale aux Palestiniens s'élève à 760 millions de dollars, dont environ 30 % ont été acheminés par l'Office. Quand l'ONU a lancé son appel global pour les territoires palestiniens occupés en novembre 2004, le Gouvernement japonais a décidé de fournir une assistance additionnelle de 60 millions de dollars, dont un quart par le biais de l'Office. Il

s'agissait de soutenir la réinstallation des réfugiés et la création d'emplois dans la bande de Gaza.

11. Le Japon apporte également une contribution dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle afin d'encourager l'autonomie des réfugiés et de relancer l'économie, qui va de pair avec les activités de création de capacités de l'Office. Le Gouvernement japonais estime que cette assistance est importante dans une optique humanitaire, et met l'accent sur la protection et l'autonomisation.

12. L'Office continue à jouer un rôle vital dans la région. Figurant parmi les principaux donateurs, le Japon accorde une grande attention à la manière dont l'Office gère son budget et ses opérations et s'attend à ce que son administration soit transparente et qu'il utilise ses ressources à bon escient.

13. **M. Islam** (Bangladesh) fait observer que, compte tenu du comportement troublant des autorités israéliennes et de la contribution vitale que l'Office fait à la survie des réfugiés palestiniens dans les territoires occupés, il est très inquiétant que la communauté internationale ne porte pas remède aux graves difficultés financières de l'Office. En effet, le plan à moyen terme de l'Office exigera des ressources extrabudgétaires additionnelles considérables, sinon celui-ci ne sera pas à même de faire face à l'aggravation de la crise humanitaire et au déclin de l'économie palestinienne. La communauté internationale doit lui venir en aide.

14. En tant que lieu de naissance du microcrédit, le Bangladesh a félicité l'Office des activités génératrices de revenus qu'il a conduites dans le cadre de son programme de microfinancement et de microentreprises, malgré le climat économique défavorable. L'Office a également fait œuvre utile en donnant suite aux recommandations de la conférence de Genève de 2004 et en commençant à appliquer ses recommandations. Le projet de création de dossiers de réfugiés devrait permettre d'évaluer les besoins des réfugiés avec plus de précision, et le plan à moyen terme de l'Office devrait aider à identifier les priorités et à tracer les stratégies à long terme, alors que ses réformes internes devraient améliorer la gestion.

15. La délégation du Bangladesh demande instamment à l'ONU de verser la prime de risque aux milliers d'employés locaux de l'Office, qui sont les seuls fonctionnaires travaillant dans des conditions dangereuses à ne pas bénéficier de cette prestation.

16. La Commissaire générale et tout son personnel méritent des éloges pour leur dévouement indéfectible et leur énorme travail dans une situation toujours difficile.

17. **M. Erçin** (Turquie) dit que la Turquie se félicite du désengagement unilatéral d'Israël de la bande de Gaza et de parties de la Cisjordanie, qui représente un pas important vers un règlement d'ensemble du conflit israélo-palestinien. Les deux parties devraient se prévaloir de l'élan ainsi créé pour parvenir à la solution des deux États, envisagée dans la Feuille de route du Quatuor.

18. Toutefois, la situation demeure précaire. La Turquie condamne sans équivoque et dans les termes les plus vifs tous les actes de terrorisme, comme ceux qui ont coûté des vies innocentes en Israël la semaine précédente – ainsi que toutes les provocations et incitations à la violence. Elle critique de la même manière les mesures de représailles inappropriées et sévères. Il ne faut pas permettre que la région retombe dans la violence, la misère et le désespoir à ce stade crucial. Les deux parties doivent faire preuve d'un maximum de modération.

19. Constituant l'organisme de secours et de développement humain des Nations Unies le plus important dans la région, l'Office est chargé de traiter de l'un des aspects les plus difficiles de la question du Moyen-Orient : les plus de 4 millions de réfugiés palestiniens éparpillés à travers une région comprenant la bande de Gaza et la Cisjordanie, ainsi que la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne, à qui il permet de survivre.

20. La persistance de conditions économiques déplorables, en particulier dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, qui est attribuable aux bouclages et aux autres mesures restrictives prises par Israël, non seulement gêne la vie quotidienne des réfugiés, mais aussi les activités de l'Office, dont les services doivent reposer sur une base solide. Les mesures de sécurité israéliennes ne doivent pas faire obstacle à l'accès à l'aide humanitaire. Les efforts de l'Office visant à coordonner ses activités avec l'Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement devraient faciliter les choses, mais des questions essentielles relatives à la bande de Gaza n'ont pas encore été réglées entre Israël et les parties intéressées.

21. Il y a lieu de se féliciter du processus de réforme de l'Office qui vise à mettre au point de nouvelles

méthodes opérationnelles. La délégation turque fait siennes les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail chargé d'examiner le financement de l'Office (A/60/439), et soutient la proposition tendant à élargir la Commission consultative de l'Office en y incorporant les principaux donateurs.

22. **M. Al-Zayani** (Bahreïn) dit que la crise humanitaire dans les territoires palestiniens occupés s'est aggravée à la suite des couvre-feux, des bouclages et des autres opérations militaires conduites par les forces israéliennes, qui ont également entravé la capacité de l'Office à accomplir sa mission humanitaire en faveur des réfugiés palestiniens. Le mur de séparation en Cisjordanie, qui est illégal conformément à un avis consultatif de la Cour internationale de Justice, a entraîné des conséquences néfastes en créant un nouvel obstacle à l'acheminement des services essentiels de l'Office aux familles des réfugiés palestiniens, en particulier à ceux qui vivent entre le mur et la ligne de la trêve de 1949. Les activités humanitaires de l'Office sont également gênées par les restrictions mises à la circulation des personnes et des biens, qui sont incompatibles avec le droit international et les accords conclus entre l'Office et le Gouvernement israélien.

23. Comme le signale le rapport du Groupe de travail chargé d'examiner le financement de l'Office (A/60/439), le découvert du budget ordinaire de l'Office a diminué grâce à une combinaison de gains de taux de change et de l'accroissement de la contribution de certains donateurs. L'Office a également adopté avec succès des méthodes novatrices pour éliminer le déficit structurel de son budget. Comme les difficultés économiques et les taux élevés de chômage demeurent un problème majeur tant à Gaza qu'en Cisjordanie, l'orateur exprime l'espoir que le plan à moyen terme de l'Office pour la période 2005-2009 renforcera le potentiel économique des réfugiés et permettra de répondre aux besoins des plus vulnérables des réfugiés en particulier. Il espère également que l'Office réussira à obtenir un financement additionnel, en particulier auprès des principaux donateurs, en vue d'assainir sa situation financière et, partant, améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens grâce à ses activités. Le problème des réfugiés a son origine dans la question de Palestine, qui est d'ordre politique. La résolution 194 (III) n'ayant toujours pas été appliquée, l'Office a continué à jouer un rôle vital et indispensable en fournissant des services d'éducation, de formation, de

santé ainsi que des secours aux réfugiés palestiniens. Il devra continuer inéluctablement à jouer ce rôle tant que les problèmes de ces réfugiés et la question de Palestine n'auront pas été réglés conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et au principe « la terre contre la paix ».

24. **M. Xie Yunliang** (Chine) dit que l'Office a joué un rôle crucial en améliorant la situation des réfugiés palestiniens, en encourageant leur développement économique et en préservant la stabilité sociale, et il a accompli beaucoup de choses. En fait, il est devenu le symbole de l'engagement de la communauté internationale en faveur du bien-être des réfugiés palestiniens, et son personnel mérite des éloges pour avoir maintenu son dévouement et son esprit de sacrifice dans des conditions souvent difficiles et dangereuses.

25. Depuis des années, le manque de fonds représente l'un des problèmes majeurs de l'Office et la qualité de ses services a souffert en conséquence. La délégation chinoise espère que la communauté internationale honorera ses engagements à l'égard de l'Office et qu'il augmentera sa contribution financière.

26. Depuis le début de 2005, les tensions au Moyen-Orient ont baissé. De nouveaux dirigeants ont été élus en Palestine dans des élections nationales et municipales libres et régulières et, à l'occasion d'une réunion historique, des représentants des deux parties ont conclu un accord de cessez-le-feu, alors qu'Israël a achevé son retrait partiel de la bande de Gaza et de la Cisjordanie avant les dates prévues. Les deux parties devraient saisir cette chance unique pour surmonter les difficultés, créer une confiance mutuelle et retourner sur la voie tracée dans la Feuille de route. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a toujours œuvré en faveur du processus de paix au Moyen-Orient et s'est engagée dans diverses mesures de médiation. Une solution rapide, complète et juste au problème du Moyen-Orient représente une aspiration commune des peuples de la région. Elle répond également aux intérêts de la paix et de la stabilité mondiales.

27. **M. Nozuhdy Mohammed Nordin** (Malaisie) fait remarquer que le rapport de la Commissaire générale présente un tableau décourageant de la situation des réfugiés palestiniens, qui sont les victimes les plus pauvres et les plus vulnérables de l'agression Israélienne. L'orateur invite Israël à cesser de détruire

des maisons et des biens palestiniens et de mettre fin sans tarder à la dégradation de la situation humanitaire et socioéconomique dans les territoires palestiniens occupés. Le mur de séparation construit par Israël et les restrictions qui l'accompagnent ont encore aggravé la situation dans le territoire, en empêchant la population d'accéder à l'emploi et aux biens et services essentiels, et, ce qui plus est, en limitant la liberté de circulation du personnel de l'Office. Si Israël continue de faire fi de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice concernant le mur, les difficultés ne manqueront pas d'augmenter.

28. La délégation malaisienne admire vivement la manière déterminée et efficace avec laquelle le personnel de l'Office fait face à la crise humanitaire continue sur les territoires palestiniens occupés, alors même qu'il travaille dans des conditions extrêmement difficiles. La détention de plus de 30 employés de l'Office pendant la période considérée suscite des inquiétudes, car elle viole l'intégrité de l'ONU et l'immunité et la sécurité de son personnel humanitaire.

29. L'Office fournit aux réfugiés une aide d'urgence efficace et fait rapport périodiquement aux pays donateurs sur l'exécution du programme. Les mesures prises pour améliorer la coordination face aux situations d'urgence devraient aboutir aux résultats escomptés. La coopération entre l'Office et d'autres organismes des Nations Unies a amélioré la qualité de vie des réfugiés palestiniens. Les organisations non gouvernementales ont également joué un rôle crucial, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge et la Société palestinienne du Croissant-Rouge.

30. Les contributions versées au budget ordinaire de l'Office devraient augmenter à un rythme stable et prévisible, et il faudrait répondre à ses appels d'urgence afin que l'Office puisse répondre de manière adéquate aux besoins réels des réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et sur les territoires palestiniens occupés. Toutefois, le niveau des contributions a stagné. Bien que les démolitions massives de logements par la puissance d'occupation soient contraire au droit international humanitaire, il serait ironique que les donateurs adoptent la position, préjudiciable aux victimes, selon laquelle il se rendraient complices de ces violations en finançant la construction de nouveaux logements. En fournissant des services en matière d'éducation, de santé et de protection sociale aux réfugiés et en améliorant leurs conditions économiques, l'Office a fait beaucoup pour

rendre la vie des réfugiés plus humaine et pour prévenir une plus grande catastrophe humanitaire. Ses activités sont un élément essentiel de la lutte pour la paix au Moyen-Orient et une expression tangible des inquiétudes, de la sympathie et de l'engagement humanitaire de la communauté internationale. L'Office doit recevoir le soutien collectif qu'il lui faut pour accomplir effectivement son mandat essentiel tant que la question de Palestine n'aura pas été réglée dans sa totalité.

31. **M. Nguyen Duy Chien** (Vietnam) exprime sa reconnaissance à l'Office pour les activités qu'il a menées au cours de l'année écoulée en fournissant des services d'éducation, de santé et de protection sociale et du microcrédit aux réfugiés palestiniens. L'Office a aussi préservé ou renforcé sa coopération avec plusieurs autres programmes et organismes des Nations Unies. L'Office est en effet le symbole de l'engagement de la communauté internationale en faveur du bien-être des réfugiés palestiniens en attendant un règlement juste et durable du problème des réfugiés.

32. Toutefois, les activités de l'Office ont été sérieusement entravées par l'instabilité et la violence dans la région, en particulier par les opérations militaires israéliennes qui ont entraîné des couvre-feux intérieurs et extérieurs et des bouclages. L'Office a également été gêné dans ses activités humanitaires par les restrictions de la liberté de circulation de son personnel et de ses véhicules; à son tour, cela s'est répercuté nettement sur la vie quotidienne des réfugiés, qui ont perdu l'accès à des revenus et à des biens et aux services essentiels. La détention de personnel de l'Office en violation des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies soulève des inquiétudes particulières.

33. **M^{me} Brooker** (Royaume-Uni), parlant au nom de l'Union européenne, des pays en cours d'accession Bulgarie et Roumanie; des pays candidats Croatie et Turquie; des pays du processus de stabilisation et d'association, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro et ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que de la République de Moldova, rend hommage au personnel et à la direction de l'Office qui font leur devoir dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Elle exprime également son appréciation aux gouvernements jordanien, libanais et syrien qui fournissent une assistance aux réfugiés palestiniens depuis plus de

50 ans. Avec des contributions de plus de 200 millions d'euros en 2005 de la Commission européenne et de ses États membres, l'Union européenne est le donateur le plus important de l'Office, a apporté plus de la moitié de ses revenus et entend augmenter son soutien aux réfugiés palestiniens dans toute la région. Il est important de revitaliser la Commission consultative.

34. L'Union européenne s'inquiète vivement de la crise humanitaire continue sur les territoires palestiniens occupés et invite le Gouvernement israélien à cesser les démolitions et à prendre des mesures urgentes pour alléger les souffrances des Palestiniens conformément au droit international et à la résolution 1544 (2004) du Conseil de sécurité. La situation des enfants réfugiés palestiniens est particulièrement alarmante et le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne doivent donner aux enfants une protection spéciale et assumer leurs obligations à cet égard. Le Gouvernement israélien doit éviter tout acte susceptible d'aggraver les difficultés humanitaires et économiques du peuple palestinien et prendre immédiatement, conformément à la Feuille de route, des mesures destinées à améliorer la situation humanitaire, économique et de sécurité du peuple palestinien. La situation sur le terrain a entravé la capacité de tous les organismes humanitaires, y compris l'Office et les autres institutions des Nations Unies, à fournir des services essentiels. Le Gouvernement israélien doit garantir un accès complet et sûr pour le personnel et les biens diplomatiques et humanitaires conformément au droit humanitaire international et à la Feuille de route. L'enlèvement de fonctionnaires internationaux et d'employés palestiniens d'organisations humanitaires soulèvent des inquiétudes. L'Autorité palestinienne doit garantir la sécurité de tous les employés étrangers des organisations humanitaires travaillant en Palestine.

35. Les services que l'Office fournit aux réfugiés constituent un investissement essentiel. L'Office a mis au point un programme de microfinancement et de microentreprises et une série de projets d'infrastructures destinés à améliorer les conditions de vie des réfugiés. Son plan à moyen terme met l'accent sur des domaines qui sont cruciaux à la stabilité et définit ses priorités. Le programme de secours et de services sociaux répond aux besoins des réfugiés les plus vulnérables. Étant donné le déficit existant dans les programmes d'urgence de l'Office, il est opportun que la Commissaire générale s'emploie à élargir la

communauté des donateurs. L'assistance future de l'Union européenne à l'Autorité palestinienne reflètera les priorités énoncées dans son plan de développement à moyen terme de trois ans.

36. Le désengagement israélien représente un pas important vers l'application de la Feuille de route. Il faut régler les problèmes en suspens, en particulier ceux qui concernent la viabilité économique de Gaza. Il est important de parvenir à un accord concernant l'accès des personnes et des biens à travers les frontières terrestres, un port et un aéroport. L'Union européenne condamne les actes de violence perpétrés par des militants palestiniens et encourage l'Autorité palestinienne à continuer à prendre les mesures contre leurs auteurs et à veiller à la sécurité dans la bande de Gaza. Israël a le droit de protéger ses citoyens contre les attaques terroristes, mais devrait agir avec modération et renoncer aux exécutions extrajudiciaires, qui sont contraires au droit international. Il doit mettre fin à sa politique de colonisation, geler toutes les activités connexes, démanteler les postes avancés construits depuis mars 2001 et cesser les confiscations de terres et la construction du mur de séparation, activités qui toutes menacent de rendre impossible l'application de la solution des deux États. La construction de colonies de peuplements et du mur de séparation à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est compromet un accord sur le statut final de Jérusalem.

37. L'Union européenne demeure attachée à une solution de deux États négociée entre les parties et débouchant sur un État palestinien viable, contigu, souverain et indépendant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Elle ne reconnaîtra aucune modification des frontières d'avant 1967 qui n'aurait pas été négociée entre les parties, et réaffirme que la Feuille de route entérinée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1515 (2003) représente le cadre fondamental pour le règlement du conflit israélo-palestinien. Tant que ce règlement ne sera pas intervenu, les services de l'Office demeureront indispensables.

38. **M. Al-Qahtani** (Qatar) dit que l'Office devra continuer à fournir des services humanitaires essentiels pour alléger les souffrances des réfugiés palestiniens tant que leur situation n'aura pas été réglée de manière équitable conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Les difficultés qui ont entravé la capacité de l'Office à fournir ses services ont été amplement illustrées dans le rapport de la Commissaire

générale de l'Office (A/60/13). Des orateurs précédents se sont déjà étendus sur l'aggravation de la situation humanitaire et les effets des violations et des pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. L'orateur réaffirme le soutien de son pays au personnel de l'Office qui s'emploie à satisfaire les besoins humanitaires d'urgence des réfugiés palestiniens et dit que le Gouvernement israélien doit respecter pleinement les privilèges et immunités de l'Office en tant qu'organisme des Nations Unies, ainsi que son propre accord avec ce dernier. Il exprime également son appréciation aux pays qui accueillent des camps de réfugiés palestiniens, la Jordanie, la République arabe syrienne et le Liban.

39. Les contributions versées au budget de l'Office devraient augmenter de manière constante et prévisible; cela est crucial pour préserver les services fournis aux réfugiés dans les secteurs de ses opérations. En outre, les États donateurs devraient faire tout leur possible pour accroître leurs contributions aux programmes d'aide d'urgence gérés par l'Office, et ce dernier devrait également rechercher de nouveaux moyens d'élargir la base de donateurs. Pour sa part, le Qatar continuera à soutenir le budget ordinaire de l'Office et de fournir une assistance humanitaire au peuple palestinien en général. De même, il maintient fermement sa position concernant la base juridique du règlement de la question des réfugiés palestiniens, à savoir l'application des résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui ouvrirait la voie à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région.

40. **M^{me} Scobey** (États-Unis d'Amérique) dit que, par le biais de leur contribution financière importante à l'Office, les États-Unis ont démontré le soutien durable qu'ils apportent au secours humanitaires fourni aux réfugiés palestiniens. Les États-Unis sont le contributeur le plus important à l'Office après l'Union européenne. L'assistance humanitaire de l'Office représente un facteur de stabilité dans la région, et d'autres pays, en particulier ceux de la région, devraient augmenter leur contribution au budget ordinaire. L'Office est appelé à jouer un rôle clef à l'égard de la relance de l'économie et du développement à Gaza et en Cisjordanie.

41. Les États-Unis se félicitent de la conférence internationale de haut niveau tenue à Genève en 2004 qui a examiné les opérations de l'Office. Ils rendent également hommage à ce dernier pour avoir convoqué

le Groupe de travail sur les relations avec les parties prenantes en vue d'examiner les moyens d'améliorer la communication entre l'Office, les États qui accueillent des réfugiés et les donateurs. Ils soutiennent l'élargissement de la Commission consultative proposé par la Suède. Une Commission consultative élargie peut conseiller la Commissaire générale et ses collaborateurs sur des questions concernant son budget, les projets spéciaux, la mobilisation de ressources et les comptes à rendre. La Quatrième Commission devrait continuer à rationaliser les résolutions relatives aux besoins financiers de l'Office et aux besoins des réfugiés palestiniens, et l'Assemblée générale devrait accélérer le regroupement des questions, en les biennalisant et triennalisant si possible. La délégation des États-Unis pense qu'il n'est pas nécessaire d'adopter des résolutions additionnelles sur l'Office au stade actuel.

42. **M. Kanaan** (Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique) rend hommage au personnel de l'Office pour son dévouement et le travail précieux qu'il accomplit dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses. La crise humanitaire sur le territoire palestinien occupé s'aggrave à la suite des opérations militaires israéliennes dirigées contre le peuple palestinien et les restrictions et couvre-feux stricts et constants imposés dans les villes et villages palestiniens. L'impact de ces pratiques sur l'économie palestinienne est exacerbé par la destruction massive de l'infrastructure et des bâtiments publics et privés ainsi que par les bouclages toujours plus sévères. Au mépris complet de ses obligations au titre du droit humanitaire international, des privilèges et immunités de l'Office en tant qu'organisme des Nations Unies et de son accord bilatéral avec l'Office qui l'oblige à faciliter à tout moment les opérations de ce dernier, Israël continue à limiter la circulation du personnel, des véhicules et des biens de l'Office, entravant ainsi l'acheminement de services et de l'assistance humanitaire aux réfugiés palestiniens en Cisjordanie et à Gaza. L'orateur demande instamment à la communauté internationale de faire pression sur le Gouvernement israélien afin qu'il lève ces restrictions pour permettre à l'Office d'exécuter ses programmes ordinaires et de secours d'urgence.

43. Depuis septembre 2000, Israël a démoli impitoyablement et illégalement des maisons et abris de réfugiés sur le territoire palestinien occupé, privant des milliers de personnes de leur logement. Pour aider

le peuple palestinien à reconstruire ce qui a été détruit par Israël, l'Arabie saoudite a annoncé au début de 2005 un don de 20 millions de dollars pour la construction de 700 nouveaux logements à Rafah au sud de la bande de Gaza, alors qu'un don de 27 millions de dollars de la Société du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis a permis à l'Office de reconstruire le camp de réfugiés de Djénine qui avait été rasé en 2002, malgré les incursions, les couvre-feux et les bouclages, ainsi que le meurtre du responsable du projet par les forces israéliennes.

44. Au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004 et de la résolution ES-10/15 du 20 juillet 2004, Israël poursuit la construction du mur de l'apartheid en Cisjordanie et à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est. Selon l'Office, le mur a aggravé l'appauvrissement et l'isolement des familles de réfugiés et a créé de nouveaux obstacles à l'acheminement des services essentiels aux réfugiés, qui sont coupés des terres agricoles, des lieux de travail et des centres où ils reçoivent des services de santé, d'éducation et autres.

45. Conformément au rapport spécial sur l'appel d'urgence de l'Office pour 2005, le retrait israélien de Gaza n'entraînera probablement guère de conséquences immédiates pour la situation socioéconomique et la majorité de la population continuera à avoir besoin d'une assistance extérieure importante. Pourtant, la réponse de la communauté internationale aux appels de fonds de l'Office en faveur des programmes d'urgence est devenue progressivement moins favorable. Il est donc indispensable que la communauté internationale contribue généreusement au budget et aux programmes de secours d'urgence. Si l'Office a pu poursuivre ces opérations au cours des cinq dernières années, c'est surtout grâce à l'assistance généreuse des pays donateurs et du soutien apporté par les pays d'accueil, la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne, ainsi que par l'Autorité palestinienne. Il incombe à la communauté internationale de s'employer à relancer le processus de paix et d'obliger Israël à retourner à la table de négociations. Tant que l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes n'aura pas cessé et que le problème des réfugiés n'aura pas été réglé conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, l'Office devra continuer à assumer ses responsabilités à l'égard des réfugiés palestiniens.

46. **M^{me} Abuzayd** (Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine

dans le Proche-Orient) remercie les membres de la Commission d'avoir exprimé leur soutien à l'Office et signale que si les États arabes ne versent pas des contributions importantes au budget de l'Office, ils font des dons d'envergure à ses projets et fournissent quelque 25 % des ressources de son fonds d'urgence.

47. **M^{me} Barghouti** (Observateur de la Palestine), parlant dans l'exercice du droit de réponse, dit que la déclaration du représentant d'Israël a été pleine de distorsions. En rejetant le blâme sur les victimes, l'Office et les terroristes palestiniens, sa déclaration semble avoir eu pour but d'absoudre Israël de toute responsabilité à l'égard du sort des réfugiés palestiniens. Il est significatif qu'Israël refuse de reconnaître les dimensions humanitaire, historique, juridique et politique du problème. Le danger de ses arguments réside dans le refus d'Israël de reconnaître sa responsabilité, reconnaissance qui constituerait le point de départ de toute solution au problème des réfugiés. Israël n'accepte pas sa responsabilité morale, juridique et financière malgré le consensus international et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. L'ampleur du problème tient à l'intransigeance d'Israël. Les faits sur le terrain sont bien connus et décrits dans le rapport de l'Office.

48. Se référant à l'affirmation du représentant d'Israël selon laquelle Israël ne se trouverait plus à Gaza, l'orateur signale tout d'abord que tous les réfugiés ne vivent pas à Gaza, et, deuxièmement, quoique Israël ait démantelé les colonies illégales et quitté Gaza, ce dernier est toujours un territoire occupé. Israël l'a quittée après 37 années de destruction et il faudra beaucoup de temps pour le remettre en état et le reconstruire. Israël nie que Gaza se trouve toujours sous sa responsabilité et sous occupation; toutefois, il continue de faire partie du territoire palestinien occupé et le statut des réfugiés à Gaza n'a pas changé. Sur le plan juridique, le fait que les chars israéliens se trouvent autour des camps de réfugiés ou à l'intérieur ne fait aucune différence. La responsabilité d'Israël en tant que puissance occupante à l'égard des Palestiniens dans leur ensemble, et des réfugiés en particulier, demeure la même. Israël continue à porter la responsabilité à l'égard de leur protection et de leur bien-être.

La séance est levée à 16 h 35.